

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 14 JUIN 2006

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le mercredi 14 juin 2006 à 9h00 à La Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Yvon MAHE.

Étaient Présents :

- Monsieur Christian CANONNE, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Marcel HAMEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Gilbert MENARD, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan

Étaient excusés :

- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine, donne pouvoir à M. HAMEL
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan, donne pouvoir à M. THOMAS
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Jean-Michel BOLLE, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire-Atlantique

Assistaient également à la séance :

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Jean-Claude POTTIER, Payeur Départemental de Loire-Atlantique

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 14 JUIN 2006 A 9H00**

II - QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES

**1 - Budget annexe Centrale d'Eau : Exercice 2006 :
Décision modificative n°2**

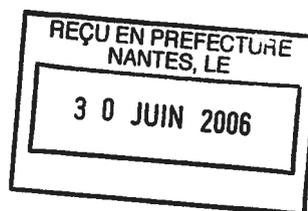
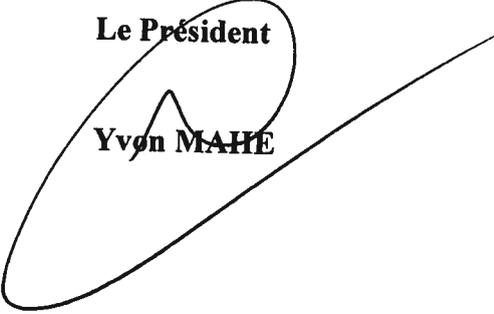
La décision modificative n°2 du budget annexe Centrale d'Eau pour l'exercice 2006 est proposée au Conseil d'Administration pour les montants présentés en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte comme proposée la décision modificative n°2 du budget annexe Centrale d'Eau pour l'exercice 2006.

Pour extrait conforme

Le Président

Yvon MAHE



BUDGET CENTRALE D'EAU - EXERCICE 2006
DECISION MODIFICATIVE N° 2

A) SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
ARTICLE		MONTANT	ARTICLE		MONTANT
		- €			- €

B°SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
ARTICLE		MONTANT	ARTICLE		MONTANT
617	Etudes et echerches	20 500,00 €		Néant	
6215	Personnel affecté par la Coll.rattach	32 935,09 €			
678	Autres charges exceptionnelles	3 000,00 €			
6287	Rbt de frais(contribut° dép.fonc BP)	231 504,50 €			
0 23	Virement à la section d'investissement	- 287 939,59 €			
		- €			